



Cours de postformation pour assistant/es en pharmacie diplômé/es

La SVPPh est heureuse de vous proposer un cours de postformation qui, nous l'espérons, saura retenir votre attention.

1. But

Le but de ce cours est de permettre aux assistantes en pharmacie diplômées d'acquérir de nouvelles connaissances d'une part, de rafraîchir certaines matières d'autre part, afin d'évoluer dans leur profession.

2. Organisation

Un **règlement** relatif à cette postformation vous sera distribué lors du premier cours.

La formation comporte des matières enseignées à raison d'une soirée par semaine - le lundi de 19h30 à 22h00 - de septembre à décembre et de janvier à avril. Elle comporte les cours suivants:

"Médicaments I"

- Ophtalmologie
- Gynécologie
- Système nerveux central I
- Système nerveux central II
- O R L
- Dermatologie
- Diabète

"Médicaments II"

- Antibiotiques
- Cholestérol et goutte
- Médicaments de la douleur
- Système cardio-vasculaire I
- Système cardio-vasculaire II
- Asthme
- Grossesse et allaitement

"Cours III"

- Nutrition
- Contraception - prostate - thyroïde
- Matériel sanitaire I
- Matériel sanitaire II
- Gastro-entérologie - constipation.
- Galénique
- Diététique – Cholestérol pratique

"Cours IV"

- Soins dentaires
- Pédiatrie
- Vaccins – voyages I
- Vaccins – voyages II
- Phytothérapie
- Triage des médicaments

L'ordre de traitement des matières peut être modifié en fonction de la disponibilité des enseignants.

4. Attestation

A la fin de chaque cours, une attestation vous est délivrée pour autant que vous ayez suivi au minimum 80% du cours. En cas d'absence pour raison majeure (maladie par exemple), un certificat médical vous permettra de suivre le cours à une autre session, sans nouveau financement, afin d'obtenir ainsi l'attestation.

Le certificat supérieur d'Homeo Formation tient lieu d'attestation. Nous n'envisageons pas d'enseigner l'homéopathie puisque ce cours existe depuis plusieurs années déjà (Mme Michèle Imfeld, pharmacienne, responsable du cours).

5. Financement

La finance de participation pourra varier selon les matières enseignées, en fonction du nombre de périodes du cours. Elle est, pour l'instant, fixée à **Fr. 220.-** par participante, support de cours compris.

Le montant est encaissé avant le début du cours par un versement unique au moyen d'un bulletin CCP.

6. Inscription

Veuillez utiliser le formulaire annexé à cette documentation et y **joindre une photocopie de votre CFC**. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

7. Avantages

Les personnes ayant suivi l'enseignement des 4 matières (Médicaments I et II obligatoires + 2 matières à choix) seront donc en possession de 4 attestations, pourront se présenter à un examen leur permettant d'acquérir un certificat vaudois de postformation, atout de plus à faire valoir auprès de leur employeur.

8. Collaborateurs

Fonctionneront comme enseignants, les pharmaciennes et pharmaciens suivants:

M^{mes} Jacqueline Badoud, Flavia Badoud, Véronique Kaelin, Marie-Noëlle Mounir, Murielle Zahnd, MM. Toni Carbonara et H. Bentobbal.

9. Responsable et renseignements:

Mme Murielle ZAHND
Pharmacie Sun Store Etoy
Centre Commercial M Etoy
Rte Suisse 26
1163 Etoy

Tél. 021/021 807 14 15
Fax 021/807 13 35

Inscriptions:

Secrétariat de la SVPPh
Rte du Lac 2, 1094 Paudex
Case postale 1215
1001 LAUSANNE

Tél. 021/796 33 25
Fax 0848 888 456

bt/avril 2010